

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR DE LA
CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES
DE GRENADE-sur-Garonne
Séance du 15 mars 2023

Le mercredi 15.03.2023, à 14 heures, les membres du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles de Grenade, régulièrement convoqués sont réunis, sous la présidence de M. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président de la Caisse des Ecoles (Présidence confiée à M. BEN AÏOUN au moment du débat et du vote du Compte Administratif 2022).

Nombre de membres : 8
Quorum : 5
Date de la convocation : 07.03.2023
Présents : 6
Représentés : 0
Votants : 6

Etaient présents :

- M. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président de la Caisse des Ecoles,
- M. Henri BEN AÏOUN, Conseiller Municipal, délégué du Conseil Municipal,
- Mme Monique D'ANNUNZIO, Conseillère Municipale, déléguée du Conseil Municipal.
- En représentation de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale :
 - Mme Gladys PELOUS, Directrice des écoles maternelle et élémentaire La Bastide,
 - Mme Elsa HUIJSING, Directeur de l'école maternelle JC Gouze,
 - Mme Martine VAILLE, Directrice de l'école élémentaire JC Gouze et de l'annexe J. Dieuzaide,
 - Mme Isabelle ALBA, Directrice de l'école maternelle de St Caprais,
- Mme Marie-Claude BORASO, membre de la Caisse des Ecoles.
- Mme Mireille PEGUY, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire JC Gouze.

Excusés :

- Mme Marie-Rose MARCEILHAC, représentante de Mr. le Préfet de la Haute-Garonne,
- M. Cyril SIMON, représentant des parents d'élèves de l'école élémentaire La Bastide.

Secrétaire : Mme Monique D'ANNUNZIO.

Délibération n° 01/2023.
Compte de Gestion 2022.

Les membres du Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier pour l'exercice 2022, dans la mesure où il est conforme aux résultats du Compte Administratif,
- de donner quitus au Trésorier concernant sa gestion 2022.

Le Secrétaire,
Monique D'ANNUNZIO

Pour extrait conforme,

Le Président de la Caisse des Ecoles,
Jean-Paul DELMAS,

